

J. B. Girod, engagé militaire spécial, 10 Rue Gambetta,
Roanne (Loire)

Roanne, ce 22 août 1916

Monsieur,

ma démarche vous semblera peut-être étrange. Elle n'est en tout cas dictée que par des sentiments d'humanité et elle émane, non pas de moi seul, mais des q. q. amis de notre pauvre Ravaté que la guerre a laissés ici ou aux environs, et qui ont le souci de la situation de sa famille.

Si le petit noyau que nous formons est rempli d'intentions bien-faisantes, l'impécuniosité de tous ceux qui le composent est un fait tristement patent, et leur aide ne peut être effective qu'en dehors d'un

appoint pécuniaire impossible à ap-
porter.

Aussi avons-nous dû nous
adresser ailleurs.

Très fortuitement, nous avons ap-
pris l'offre - dont nous ignorons la
teneur - de secours que vous avez faite
à Mme Ravaté après la mort de Jules,
ainsi que le refus qu'elle a dû vous
adresser. Nous comprenons fort bien
la légitime et naturelle fierté qu'il
y a à refuser une aide matérielle, sur-
tout lorsqu'on sait ce que vous fîtes
déjà, mais, pour nous, le point de
vue n'est point le même - puisque
nous ne prêchons pas pour nous et que
nous sommes uniquement guidés par
des sentiments humains et que nous
sommes convaincus que nous aurions,

ce faisant, l'entière approbation de
notre bon fils, qui adorait sa
petite famille.

Voici, succinctement, la situation:
M^{me} Ravaté doit plusieurs années de
loyer, soit 450 francs; elle doit de plus
6 à 800 francs, je ne sais pas bien
au juste, à un camarade qui, par
des prêts successifs, a tenu à consacrer
son entier et si modeste avoir à la
nécessité impérieuse qu'imposa la ma-
ladie de Ravaté.

M^{me} Ravaté, après de si longs
mois de constante veille, est faible,
amaigrie et il ne paraît pas possible
qu'elle puisse, avec ses deux enfants,
repandre incessamment son travail
d'usine. Elle va, je crois, essayer de
gagner 9.9. sous en faisant chez elle

q. q. petits travaux. J'ajoute qu'elle a
malheureusement encore à vaincre les
tracas que lui impose un huissier char-
gé de la harceler, par son propriétaire.

Enfin, en deux mots, la situation
de M^{me} Ravaté est triste et précaire,
et ses titres étrangers ne peuvent, paraît-
il, pas se négocier en ce moment. C'est
pourquoi, nous, les amis pauvres, et
contre ses volontés, en cachette, nous
avons décidé d'exposer la situation à
celui des amis de Jules qui a déjà
tant montré d'humanité envers la
malheureuse famille.

Je vous demande instamment, Mon-
sieur, de taire la démarche présente à
M^{me} Ravaté, qui ne nous la pardonnerait
pas. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression
de mes sentiments les meilleurs. W. F. (1)